

Décision

Générale

colonial

Décision n° 110 28 janvier 1950

n° 110 28

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 janvier 1950

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro
31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules arrêtés n° 286 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des -Somalis

Sur proposition du médecin lieutenant-colonel, directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de convalescence de trois mois à passer à Raheito, et pour compter du 21 janvier 1950, est accordé à Mohamed Ali, infirmier au 6e échelon, en service à l'hôpital colonial. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.